



DECISION DU PRESIDENT DP2021-09

RESILIATION CONVENTION CONSIL 47

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président,

Vu la décision du Président DP2020_04 : Adhésion CONSIL 47

Vu l'organisation du syndicat et la disparition du besoin à compter du 1^{er} janvier 2022,

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide de résilier la convention CONSIL 47 comme l'indique l'article 5 de notre convention.

ARTICLE 2 : Précise que la résiliation interviendra le 31 décembre 2021.

A Aiguillon, le 07/04/2021

Le Président,

Alain LORENZELLI